



COMMUNE D'ARZIER – LE MUIDS

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 26 mai 2020

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 25 MAI 2020

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Président : M. Christophe Patarin

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 25 mai 2020:

1. 38 membres étaient présents, 10 excusés et 2 absents (M. François Baumgartner & M. Philippe Fouchault) ;
2. Le Conseil Communal a adopté par 37 oui, 0 non et 0 abstention l'ordre du jour de la séance du 25 mai 2020 ;
3. Le Conseil Communal a adopté par 37 oui, 0 non et 0 abstention le procès-verbal de la séance du 10 février 2020 ;
4. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité par 37 oui, 0 non et 0 abstention, le préavis municipal N° 04/2020: Demande de crédit de CHF 240'000.--TTC pour la réfection, selon les mesures de l'Ordonnance sur la Protection contre le Bruit « OPB », de la chaussée de la route cantonale RC 25 traversant le village d'Arzier-Le Muids ;
5. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité par 36 oui, 1 non et 0 abstention, le préavis municipal N° 05/2020: Demande de crédit de CHF 44'000.--TTC pour la mise en conformité de la canalisation communale des eaux claires sous le passage à niveau de la route cantonale RC 25 de Le Muids (AMENDEMENT au préavis No 05/2020 au Conseil communal) ;
6. La Municipalité a retiré le Préavis municipal N° 06/2020 : Demande de crédit de CHF 38'000. -- TTC pour la réalisation d'une démarche participative dans le cadre de l'étude de réaménagement de la rue du Village à Arzier.

La séance est levée à 22h21.

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 25 mai 2020.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4 et 5 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Christophe PATARIN



La Secrétaire
Maryline THALMANN-GIAVINA